

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Une épidémie de choléra à Bouillante (1865-1866)

Gérard Lafleur

Numéro 56, 2e trimestre 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043861ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043861ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lafleur, G. (1983). Une épidémie de choléra à Bouillante (1865-1866). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (56), 19-28.

<https://doi.org/10.7202/1043861ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Une épidémie de choléra à Bouillante

(1865-1866)

par
Gérard LAFLEUR

En 1865-66, une violente épidémie de choléra s'abattit sur la Guadeloupe. De fin octobre 1865 à la mi-juin 1866 l'ensemble des communes eut à combattre ce terrible fléau.

Son souvenir est encore présent dans la mémoire de nos contemporains car la maladie causa des ravages dans nombre de familles de la commune.

A Bouillante, l'un des secteurs les plus atteints, on se souvient encore, plus ou moins précisément, de cette épidémie. Les « cimetières à choléra » sont connus bien qu'extérieurement l'on ne distingue aucune trace ou signe indiquant leur emplacement. A d'autres endroits, ce sont seulement des tombes. Mais ceci reste assez vague et confus. Quand et comment l'épidémie est-elle arrivée sur la commune ? Comment et à quelle vitesse s'est-elle propogée ? Quelles sont les mesures qui ont été prises ? Tout cela est assez flou.

Des statistiques ont été établies au niveau de la colonie pour quantifier les décès. Ainsi, une carte publiée par la Gazette Officielle de la Guadeloupe, le 8 juin 1866, classe Bouillante dans la tranche de 10 à 15 % de morts au 1^{er} juin.

Un registre découvert aux Archives municipales de la commune, « Courrier départ 1862 à 1867 », nous a permis à travers les lettres écrites par le maire, Vital Lative, aux autorités de Basse-Terre et notamment au Directeur de l'Intérieur, d'appréhender la façon dont cette épidémie est arrivée sur la commune, de suivre son extension, de nous rendre compte des réactions des habitants et des autorités municipales.

I. — APPARITION ET EXTENSION DE LA MALADIE

La première allusion au choléra a lieu le 15 novembre 1865. Celui-ci ne s'est pas encore déclaré sur la commune, mais il sévit depuis le 22 octobre à Pointe-à-Pitre et plusieurs communes sont déjà touchées. Le directeur de l'intérieur envoie des instructions afin d'organiser la prévention.

Le maire, conformément à ces instructions, lui demande une certaine quantité de médicaments dont il estime avoir besoin. Le 16 novembre, on recense les personnes susceptibles de donner des soins aux malades et l'on fait connaître la proclamation du gouverneur publiée par la Gazette Officielle du 10 novembre (voir en annexe).

Le 20 du même mois, les trois premiers cas sont signalés. Il s'agit de : Almicar Marsolles qui est très mal, Macaire Léon qui a succombé en 12 heures et la dame Philogène Adonis qui est dans un état désespéré.

Les cas cités par la lettre confirment ce que la tradition orale avait retenu : l'épidémie avait été introduite dans la commune par des jeunes gens qui s'étaient rendus à une réception au chef-lieu et étaient tombés malades dès leur retour. Il faut croire que les dangers signalés n'avaient pas été pris au sérieux et que malgré la maladie qui sévissait ailleurs, certains refusèrent de prendre en considération les mesures préventives tant que des proches ne furent pas frappés.

Le 21, une nouvelle lettre du maire rend compte de l'extension de la maladie et de sa virulence puisque la deuxième personne atteinte est morte et la troisième mourante.

La panique commence à apparaître, on se rend compte que l'on manque de tout et que l'on ne pourra traiter de façon efficace un nombre de malades qui s'annoncent nombreux : « on manque de flanelle, de laines, de draps pour l'ambulance » écrit le maire, Plus loin, il demande des planches et des clous pour faire des lits. Une « pirogue » est partie dans la nuit à Basse-Terre pour en chercher et l'on compte pouvoir rassembler les malades dans l'hôpital pour les soigner. Ce qui ne restera qu'un vœu pieux.

Deux jours plus tard, le 23 novembre, alors que l'épidémie s'étend et qu'elle a touché depuis la veille Pointe-Noire et Vieux-Habitants, on se rend compte également du manque de médecin, un seul s'occupant des trois communes, aussi,

un praticien est demandé, en même temps l'on rappelle que les laines et flanelles ne sont pas arrivées.

Pour le moment, seul le nord de la commune est atteint, le sud (Village) ne sera touché que le 25 novembre. Les victimes suivant les instructions sont inhumées sur place, immédiatement après leur décès même si il survient la nuit. Les corps sont entourés de chaux.

Plus le temps passe, et plus la situation s'annonce catastrophique. Non seulement toutes les sections sont touchées, mais le maire lui-même se déclare malade, le brigadier de gendarmerie et son gendarme sont atteints. Le docteur Jeanty, responsable de la commune, est occupé à Pointe-Noire et les malades de Bouillante restent sans assistance médicale.

Le 28 novembre, on compte déjà 13 morts, 4 jours plus tard, il y a 10 victimes nouvelles.

L'horreur et la peur saisissent tout le monde. Dans le quartier de Village les morts ne sont plus enterrés, personne ne voulant s'en charger. Les parents abandonnent même leurs proches décédés et ce n'est que sur réquisition de police que les fosses sont creusées.

Dans la section de Pigeon, on utilise pour faire ce travail, 6 malheureux qui vivent au jour le jour. Nous apprendrons plus tard qu'il s'agit d'immigrants indiens, 1 réquisitionné sur l'habitation Célamire Barthélémy, les 5 autres étrangers à la commune. Une aide d'une centaine de francs est demandée afin de les payer.

A ce propos, la tradition orale, a transmis le souvenir d'une fuite des quartiers proches de la mer vers les hauteurs. La gendarmerie aurait déménagé pour s'installer à Birloton. D'ailleurs, toute la vie administrative est bouleversée. Les communications qui se faisaient en pirogues avec des services réguliers sont interrompues, les marins fuyant non seulement le bord de mer, mais ne voulant pas se risquer en ville. Ainsi, le 6 décembre, on apprend qu'on est sans nouvelles de Basse-Terre depuis neuf jours et le maire demande à ce que le vapeur faisant la liaison Pointe-à-Pitre - Basse-Terre fasse escale à Pigeon pour l'échange des correspondances. Une embarcation se tiendrait prête à heure fixe pour le transbordement.

Pendant tout le mois de décembre, journallement le décompte des nouveaux cas et des décès est fait :

— le 7 : 4 nouveaux cas, 2 décès,

- le 11 : 77 cas connus,
- du 12 au 14 : 6 nouveaux cas, 5 décès,
- le 16 : 6 nouveaux cas, 2 morts,
- le 19 : 6 nouveaux cas, 9 victimes et ouverture de deux registres décès supplémentaires de 15 feuillets chacun. Et l'on pourrait ainsi égréner les jours avec la litanie des nouveaux cas et des décès. Dans cette sèche énumération, on signale le décès des personnes les plus importantes ; le 21 c'est le conseiller municipal Migerel Gustave, le 23 le garde champêtre Louis Marius mort en 4 heures, le 4 janvier 1866 c'est le gendarme Courtois.

Mais après ce paroxysme, l'épidémie semble se calmer, tant et si bien que le 2 février, le maire pense pouvoir annoncer sa fin. Le médecin de marine, Miorcec Armand, arrivé en renfort le 23 décembre peut repartir à Basse-Terre le 8 février.

Pourtant, ce n'était qu'une rémission car, l'épidémie redémarre avec violence le lendemain de son départ.

Du 9 au 20 février, l'on comptera 19 nouveaux décès, puis elle s'estompera progressivement. Quelques cas isolés nécessitent la venue, le 26 mars, d'un nouveau médecin de marine nommé Brochard. Il n'arrive que pour constater l'éradication de la maladie dans le quartier.

*

**

II. — LES AUTORITÉS COMMUNALES DEVANT L'ÉPIDÉMIE

Les autorités sont représentées avant tout par le maire, Vital Lative, qui dans un premier temps se charge de répercuter les instructions qui lui arrivent de Basse-Terre, essentiellement du bureau de Directeur de l'intérieur qui est son supérieur administratif. Quand l'annonce du choléra lui est faite, il est surtout, étant lui-même propriétaire terrien, préoccupé de remettre en état les voies de communication de sa commune à la suite de l'ouragan du 6 et 7 septembre 1865. La rivière Bourceau ayant débordé, sa propriété ainsi que celles de plusieurs habitants a été saccagée, la mairie elle-même a été inondée.

Lorsque la circulaire du Directeur de l'intérieur lui parvient, le maire se conforme strictement à ses instructions, d'une part, en formulant une demande de médicaments, et

d'autre part, en recensant les personnes susceptibles de donner des soins aux malades en cas d'épidémie. Par la même occasion, il fait connaître en publiant des placards, la proclamation du gouverneur parue dans la Gazette Officielle du 10 septembre et qui concerne les mesures à prendre.

Lorsque les premiers cas apparaissent, il fait examiner les malades par un médecin, Alcide Douënel, médecin qui n'est plus cité ensuite. Peut-être était-il en visite dans sa famille ? Des Douënel vivaient sur la commune. Le docteur Jeanty, médecin hospitalier basé à Pointe-Noire aurait mis trop de temps à venir. Quoiqu'il en soit, ce médecin ayant fait son diagnostic, un rapport est élaboré et est envoyé à Basse-Terre.

Rapidement, devant la réalité de la maladie, le maire se rend compte qu'il ne pourra pas faire face à un grand nombre de malades, aussi, lance-t-il un appel désespéré aux autorités de Basse-Terre.

Afin d'éviter la propagation de la maladie, il est nécessaire d'enterrer rapidement et convenablement les morts. Les autorités vérifient que les inhumations sont faites dans des fosses et que les corps sont bien entourés de chaux. Quand les dépouilles sont abandonnées sur place, même par les parents, les forces de police (gendarmerie, garde-champêtre) les réquisitionnent pour les obliger à s'en occuper. Attitude qui devient habituelle au fur et à mesure que l'épidémie s'intensifie, aussi, un gendarme supplétif sera-t-il demandé en renfort. Afin de résoudre ce problème, des journaliers sont embauchés afin de faire ce travail qui était dévolu normalement aux proches. Le maire demande à plusieurs reprises de l'argent pour les payer. Ces fossoyeurs sont des immigrés indiens qui profitant de la désorganisation économique et sociale de la colonie, se sont enfuis de chez leurs patrons avec qui ils avaient signé un engagement.

Ces indiens, arrivés depuis une dizaine d'années faisaient partie du paysage guadeloupéen et Bouillante comme les autres communes avait son lot d'engagés. Ceux-ci avaient l'habitude, et c'était un droit inscrit dans leur contrat d'engagement, fin décembre, début janvier, de se réunir pour fêter Pougat (fête agraire Tamoul). Cette fête fut interdite sur le territoire de la commune, les habitants engagistes jugèrent inopportun l'organisation de festivités en la circonstance.

Dans le même ordre d'idée, un propriétaire avait organisé pour ses ouvriers, « une bamboula » qui devait durer plusieurs jours. Le maire demande au brigadier de gendarmerie de la faire cesser, ce qu'il fait de mauvaise grâce, estimant sans doute, excessive cette sévérité. Une fois l'épidémie calmée, le maire se souvient de cet incident et de ce qu'il juge comme une atteinte à son autorité et il formule une plainte contre le brigadier de gendarmerie alors que celui-ci, et de l'avis même du maire, s'était dépensé sans compter lors des événements.

*
**

III. — BILAN DE L'ÉPIDÉMIE

Le 30 avril 1866, on peut annoncer la fin de l'épidémie. Le maire écrit : « depuis le 21 du mois dernier il n'y a pas de décès dans ma commune et aucun symptôme de choléra. » Ce n'est donc pas une simple rémission comme celle du mois de février. Il faut maintenant réorganiser la vie communale, mettre de l'ordre dans l'administration, s'occuper de ces tombes faites à la va-vite, de ces sépultures disséminées sur toutes les habitations. Dès la fin du mois de février, on prévoit des dépenses pour clôturer les lieux de sépultures et pour recenser les tombes qui n'avaient pas la profondeur réglementaire.

Le 30 avril, nous apprenons que le cimetière et les tombes isolées ont été visités, les tombes ont été refaites sur ce modèle : une couche de chaux, une couche de galets, une couche de pouzolane, puis, pour coiffer le tout, une couche de terre de 45 cm.

Le cimetière de Dépôt a été clos par un mur de 90 cm de haut. Tous ces travaux sont supervisés par le médecin de marine Bochard.

Une plainte est déposée par le Sieur Douënel qui avait loué une maison au garde-champêtre, celui-ci étant mort du choléra comme nous l'avons vu plus haut, la maison et tout ce qui s'y trouvait a été brûlé (vêtements, literie...). Cet incident met en lumière les moyens radicaux pris pour enrayer le mal.

Les caisses de la commune étant vides et le travail administratif ayant été délaissé, on fait payer les droits aux mar-

chands qui avaient omis de le faire. On recense les travailleurs immigrés qui avaient quitté leur lieu de travail et l'on s'inquiète de savoir si ceux-ci qui représentent une force de travail ont été fortement touchés.

Rappelant que tous les fossoyeurs étaient de cette ethnie, nous constatons que seulement deux indiens de la commune sont morts sur les habitations de leurs engagistes et un troisième, étranger à la commune sur la route entre Thomas et le Bourg, confirmant ainsi l'opinion de Singaravélou qui dans son ouvrage « Les Indiens de la Guadeloupe » pense à une certaine immunité. (Voir en annexe).

Un bilan doit être fait. Un premier, effectué le 2 février, alors que l'on pensait l'épidémie stoppée, recense : « 211 pères, mères, chefs de famille qui ont succombé ; 500 environ ont été atteints ».

A ces 211 personnes, il faut ajouter les victimes faites par la reprise de la maladie, soit 19, ce qui ferait un total de 230 décès pour une population d'environ 3 000 personnes (3 079).

Or, un tableau dressé par les services administratifs de Basse-Terre le 19 avril 1866, indique des chiffres légèrement supérieurs, 265 décès soit 8,61 % de la population.

Si nous calculons le pourcentage des personnes ayant été atteintes par la maladie, nous arrivons à 17 % de la population. Pourcentage assez important pour frapper les imaginations

Le bilan étant fait, il faut s'occuper des survivants et notamment des enfants qui se retrouvent orphelins. Bien souvent ils ont été recueillis spontanément par les proches et même par des voisins. Des aides sont demandées pour ces orphelins. Les premières arrivent le 26 janvier de l'année suivante (1867), sous la forme d'une somme à distribuer aux orphelins. Puis, cette sorte d'aide est intitutionalisée puisque régulièrement un état des orphelins est fait et envoyé à Basse-Terre.

D'autres, dont les parents avaient du bien doivent voir leur situation régularisée, aussi les conseils de famille, sur convocation du juge sont-ils réunis. C'est le cas pour la succession Migerel dont le couple avait décédé en laissant un enfant.

D'autres encore, qui n'avaient pas trouvé de foyers sont placés dans des familles honorables alors que ceux qui avaient été recueillis par des personnes ayant eu affaire à la justice leur sont retirés.

IV. — CONCLUSION

Les épidémies à cette époque étaient un fait fréquent, épidémie de choléra mais aussi de variole. Ainsi Bouillante avait-elle eut une chaude alerte avec cette dernière maladie en 1862. Une épidémie s'annonça touchant les deux extrémités de la commune (Village et Malendure), mais elle fut rapidement circonscrite grâce à la vaccination. Elle ne fit qu'une seule victime.

Celle de 1865-1866 diffère par sa violence et sa rapidité à se propager, la mort survenant dans les heures suivant les premiers symptômes et l'impuissance à enrayer le mal. Aussi, après ce drame, chacun prit conscience de la nécessité d'instituer une police sanitaire stricte.

Une nouvelle épidémie de choléra s'étant déclarée à Saint-Thomas en décembre 1866, le brigadier de gendarmerie reçoit l'ordre de surveiller les côtes avec attention afin d'interdire toute halte d'embarcation provenant de cette île.

Puis la vie reprit sur la commune, les vivants se souvenant de ceux qui avaient péri. Avec le temps, la précision des faits s'estompa pour laisser la place à des récits sur l'époque du choléra.

Gérard LAFLEUR.

*

**

PIÈCE ANNEXE : *Gazette Officielle de la Guadeloupe, n° 90 du vendredi 10 novembre 1865. Gouvernement de la Guadeloupe.*

Habitants de la Guadeloupe !

La cruelle maladie qui a pris naissance à la Pointe-à-Pitre continue à y faire de trop nombreuses victimes. Quelques cas qui se sont produits dans les communes font craindre que l'épidémie ne s'y propage. L'autorité veille et agit ; les administrations municipales ont déjà pris et continueront à pren-

dre toutes les mesures propres soit à prévenir le mal, soit à le combattre, en se conformant aux instructions détaillées qui leur sont envoyées par le Directeur de l'Intérieur. La Gazette publie en outre une consultation médicale à l'usage de la population.

Tous les subsides et moyens d'action, malheureusement trop bornés, dont peut disposer l'Administration, sont à la disposition de MM. les Maires, et l'autorité s'efforcera de répondre immédiatement à toutes les demandes.

Vous verrez, comme vous avez déjà vu, le Gouverneur et les chefs d'administrations se transporter sur tous les points menacés ils regrettent de ne pouvoir être partout à la fois.

Mais l'heure du dévouement a sonné pour tous les hommes de cœur. En face du danger, toute hésitation serait mauvaise conseillère ; nul ne peut songer à se réserver, et sur cette terre généreuse le courage qui fait face à une épidémie sera partout à la hauteur du courage qui y a si souvent bravé les coups de fusil. — C'est le moment pour la civilisation d'affirmer sa supériorité. — Je fais appel dès à présent à toute cette vaillante jeunesse qui n'a pas encore eu comme les vétérans du pays l'occasion de lui payer sa dette.

Que des comités s'organisent partout et viennent prêter assistance aux municipalités et aux institutions de bienfaisance ; et que dans les mairies des listes s'ouvrent où seront inscrites toutes personnes qui viendront offrir leurs services. La Gazette publiera ces listes d'honneur, en attendant que de plus éclatantes récompenses puissent être distribuées. Tous le personnel administratif tiendra à honneur d'y être porté en première ligne.

Habitants de la Guadeloupe de toutes conditions, en m'adressant à vous à cette heure périlleuse, je n'ai plus qu'un mot à vous dire, qui sera entendu de tous :

Le danger s'est révélé et peut croître ; il y va du salut et de l'honneur du pays.

Implorons Dieu et combattons.

VIVE L'EMPEREUR !...

**Le Gouverneur,
L. DE LORMEL.**

N° 2. — *La mortalité indienne fut particulièrement faible en 1866 (54 pour 1000) malgré le développement de l'épidémie de choléra de 1865-66. Il semble que les Indiens aient résisté plus aisément que les créoles noirs et métis à ce fléau. Le taux de mortalité, selon les groupes ethniques, étaient les suivant, d'après A. Pellarin (Contagion du choléra démontrée par l'épidémie de la Guadeloupe, Paris, Baillièrre 1872, p. 352) Blancs : 36 pour mille, Hindous . 44 pour mille, Noirs : 78 pour mille, Métis : 77 pour mille.*

« *Les Indiens de la Guadeloupe* », Singaravélou, 1975 (tirage à compte d'auteur) p. 53.

Source : Archives municipales de la commune de Bouillante, registre du « Courrier Départ 1862 à 1867 », déposées aux Archives départementales (fonds à numérotation continue, liasse n° 1009 W 5).

*

**